

CONDENSÉ SUR LA LIMITATION DES ARMEMENTS



Pourparlers sur la réduction des armements stratégiques (START)

■ Des progrès « importants » vers la conclusion d'un traité START ont, dit-on, été accomplis au sommet Baker-Chevardnadze qui s'est tenu à Moscou du 7 au 9 février. Les deux parties sont parvenues à un accord sur deux des trois questions qu'elles avaient espéré résoudre : le chiffrage des données recueillies par télémètre, et les missiles non déployés. Quant à la troisième, celle des missiles de croisière air-sol (ALCM), les Soviétiques ont accepté la proposition américaine voulant que les bombardiers soient comptés comme s'ils transportaient un nombre arbitraire de missiles beaucoup plus faible que celui qu'ils sont théoriquement capables d'emporter. Par conséquent, on jugera que les bombardiers américains transportent dix ALCM et ceux de l'URSS, huit, même si les appareils des deux pays sont équipés pour transporter vingt et douze engins, respectivement. Ils ne seraient cependant pas autorisés à emporter plus que ce nombre de missiles. Les deux pays ne se sont toujours pas entendus sur la portée minimale des ALCM qui seraient régis par le traité START; à cet égard, les Soviétiques voudraient appliquer la définition énoncée dans le traité SALT II (600 km), mais les États-Unis aimeraient que cette limite se situe entre 900 et 1 000 km (ce qui est moindre que leur exigence antérieure de 1 500 km).

Les perspectives les plus prometteuses d'accord définies à Moscou concernaient les défenses stratégiques et les missiles de croisière mer-sol (SLCM). En ce qui regarde les premières, l'URSS a cessé d'exiger une déclaration paraphée qui aurait permis aux signataires d'abandonner le traité START en cas d'abrogation ou de retrait du Traité sur les missiles anti-missiles balistiques, mais elle a tout de même fait savoir que, dans son esprit, elle continuerait à lier les deux accords. Sur la question des SLCM, les Soviétiques ont finalement ac-

cepté le point de vue des États-Unis, qui préféraient une simple déclaration sur les déploiements prévus; de leur côté, les Américains ont convenu de considérer une telle déclaration comme ayant une « valeur politique exécutoire ». Les deux parties n'ont toutefois pas pu en arriver à un consensus sur deux aspects : la portée au-dessus de laquelle le traité devrait s'appliquer aux missiles (les États-Unis proposent 300 km, et les Soviétiques, 600), et le type d'engins (les Américains veulent s'en tenir aux missiles nucléaires, mais l'URSS aimerait inclure aussi les missiles conventionnels).

Finalement, sans s'engager à entreprendre immédiatement des négociations de suivi, les États-Unis ont accepté d'écouter les propositions soviétiques au sujet d'une deuxième ronde de pourparlers START qui porteraient principalement sur des coupes plus radicales et sur des mesures de stabilisation.

L'espoir d'en arriver rapidement à un traité START s'est quelque peu évanoui au début d'avril, au sommet Baker-Chevardnadze de Washington. Les Soviétiques auraient, selon des rapports de la presse américaine, « fait marche arrière » au sujet de la simple déclaration sur les déploiements de SLCM. Une nouvelle proposition américaine, qui aurait été présentée à M. Chevardnadze en Namibie en mars, est venue compliquer les choses : elle préconisait une interdiction des missiles mobiles terrestres à ogives multiples (MIRV), dans le cadre du premier traité START, et une interdiction de tous les missiles terrestres mirvés, aux termes d'un second accord START.

Après la réunion d'avril, alors qu'il ne restait plus qu'une rencontre ministérielle avant le sommet prévu des présidents des deux pays, certains dignitaires américains auraient exprimé des doutes quant à la possibilité de préparer à temps ne serait-ce qu'un accord de principe sur la réduction des armements stratégiques.

Les forces conventionnelles en Europe (FCE)

■ Au début de février, le président Gorbatchev a rejeté la proposition Bush du 31 janvier qui préconisait des niveaux d'effectifs inégaux pour

les forces américaines et soviétiques déployées sur les territoires alliés d'Europe. À peine quelques jours plus tard, cependant, pendant la conférence sur l'ouverture des espaces aériens, à Ottawa, les Soviétiques ont changé d'opinion et accepté la proposition initiale de M. Bush, c'est-à-dire le principe en vertu duquel les Américains pourraient déployer des troupes plus nombreuses que l'URSS en territoire étranger en Europe. La proposition demande aux Soviétiques de retirer entre 370 000 et 380 000 hommes, comparativement à seulement 80 000 pour les Américains.

L'Occident croyait que la question des réductions de personnel avait dès lors été réglée, mais à tort, car le 22 février, le négociateur en chef de l'URSS, M. Oleg Grinevsky, est revenu à la charge en demandant à l'OTAN de ne laisser qu'entre 700 000 et 750 000 militaires en Europe centrale. Les négociateurs occidentaux, qui veulent limiter aux seules forces américaines et soviétiques les réductions de personnel, ont immédiatement rejeté l'idée et ils ont évoqué la possibilité qu'elle fasse avorter l'accord si le bloc de l'Est en faisait une proposition officielle.

Sur un autre plan, dans une proposition révisée déposée au début de février, l'OTAN a abaissé à 4 700 le nombre maximal autorisé d'aéronefs de combat, comme le souhaitait le Pacte de Varsovie. Elle a par ailleurs accepté de ne pas inclure dans le compte environ 2 700 aéronefs servant strictement à l'entraînement, encore une fois conformément aux vœux du Pacte, et de fixer un plafond distinct de 500 pour les intercepteurs affectés à la défense aérienne. Toutefois, l'Est continue à vouloir exclure environ 1 500 intercepteurs et 1 500 aéronefs d'entraînement transformables en appareils de combat, ainsi que des bombardiers à moyenne autonomie et des aéronefs de l'aéronavale basés à terre. Les négociateurs occidentaux ont alors fait valoir que le « plafond » qui serait ainsi atteint dépasserait de plus de 2 000 le nombre d'appareils que l'OTAN possède actuellement.

Au sommet ministériel de Washington, au début d'avril, le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Chevardnadze aurait proposé de

limiter à 500 de part et d'autre le nombre des aéronefs de combat basés en territoire allié, tout en reportant à la prochaine ronde de négociations l'étude des autres questions intéressant l'aviation; les États-Unis ont rejeté cette idée. Même si beaucoup pensent que les négociations se sont enlisées, les délégués des deux blocs continuent de croire qu'un accord peut être conclu d'ici la fin de l'année.

La conférence sur l'ouverture des espaces aériens

■ Les négociations sur l'ouverture des espaces aériens se sont ouvertes dans une ambiance d'espoir à Ottawa, à la mi-février, alors que les ministres des Affaires étrangères des vingt-trois pays participants (OTAN et Pacte de Varsovie) épousaient le concept de la surveillance aérienne mutuelle avec la plus grande ouverture et le moins de restrictions possible. Cependant, les pourparlers se sont rapidement embourbés dans les détails, quand l'URSS (isolée parmi ses alliés) a insisté pour faire adopter diverses dispositions qui auraient effectivement miné la nature même du régime d'« ouverture ». Quant à eux, les États occidentaux ont rejeté les propositions soviétiques concernant la constitution d'une flotte aérienne commune, un partage des données recueillies, et l'application des modalités de survol aux bases d'outre-mer.

Quand la réunion d'Ottawa s'est achevée le 27 février, on avait accompli peu de progrès sur les points litigieux. L'URSS a renoncé à son exigence initiale concernant une flotte aérienne commune, mais elle en a soulevé une nouvelle en vertu de laquelle seuls ses appareils auraient été autorisés à survoler son territoire.

Peu après la reprise des pourparlers à Budapest le 23 avril, les chefs des délégations soviétique et américaine se sont dits pessimistes quant à la possibilité d'en arriver à un accord d'ici la date visée du 12 mai. □

— RON PURVER